



LE BUDGET DE COHÉSION AU CHGR

Qu'est ce qu'une activité de cohésion?

Les activités de cohésion désignent toute forme d'activité dans lesquelles les agents sont amenés à avoir un temps de convivialité et d'échange au sein d'un même pôle, service ou entre pôles ou services.

Pour qui ?

Ouvert à tous les professionnels
du CHGR quelque soit le grade

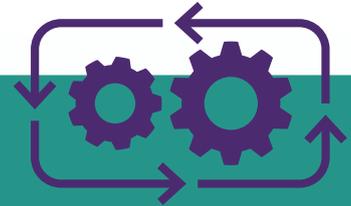


Conditions d'accès

- Un minimum de 3 agents est requis
- Budget de 30 euros par agent
- L'activité ne doit pas contrevenir à l'image de l'établissement
- Activité à réaliser dans le respect et dans la continuité du service hospitalier
- Les devis ne doivent pas mentionner de boissons alcoolisées
- Activité soumise à l'accord de l'encadrement via le formulaire de demande
- Demande à présenter 2 mois avant l'activité

LE BUDGET DE COHÉSION AU CHGR

La procédure de demande



Etape 1 : La demande initiale est à présenter par le cadre de proximité.

Etape 2 : le cadre transmet le dossier de candidature complété et signé au service QVT de la DRH : drh.qvt@ch-guillaumeregnier.fr

Etape 3 : La direction des Ressources Humaines vérifie la complétude du dossier de candidature

Etape 4 : Le Directeur des ressources Humaines examine la candidature et délivre un courrier de refus ou une décision d'accord

Etape 5 : La Direction des Ressources Humaines transmet le devis à la Direction des Services Economiques pour engagement de la dépense.

NB : Pour être complet, le dossier de candidature doit comporter :

- Le formulaire de candidature
- La Charte relative au budget d'activités de cohésion signée
- Le devis de l'activité choisie précisant le montant et le nombre de personnes participant à l'activité



drh.qvt@ch-guillaumeregnier.fr